

PORTRAITS

LA CAF DU LOT

Le portrait de la Caf

Organisme de droit privé chargé d’une mission de service public, la Caf du Lot appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale constituée d’un réseau de 101 Caf et d’une caisse nationale, la Cnaf.

Son fonctionnement repose sur deux instances de décision :

- Un Conseil d’administration qui règle par ses délibérations les affaires de l’organisme.
- Une équipe de direction qui gère le fonctionnement quotidien et général de l’organisme.

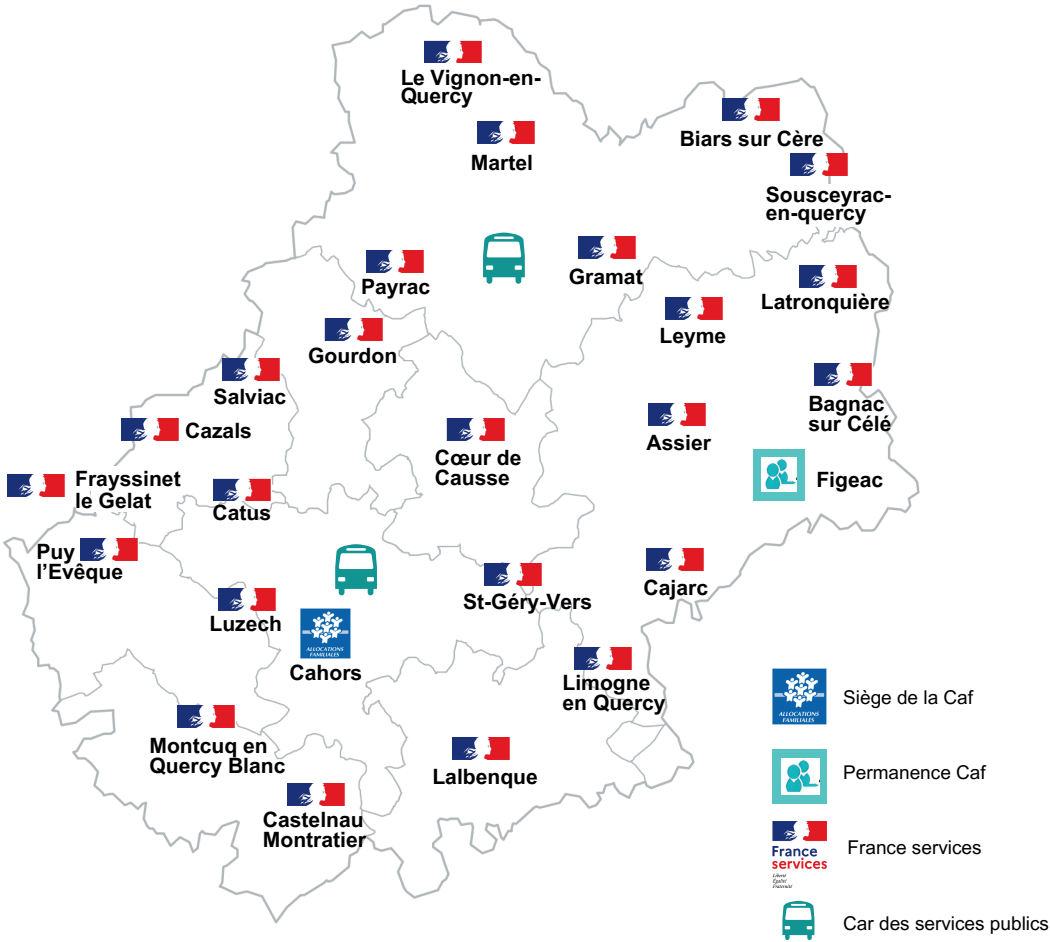
Mobilisée au service des allocataires et des partenaires, la Caf assure le versement des prestations financières et développe une action sociale familiale sur les territoires en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

Pour conduire sa politique elle s’appuie sur trois leviers d’intervention :

- Le versement de prestations familiales et sociales
- L’accompagnement des familles
- Le conseil et le financement de services/d’équipements destinés aux familles

Nos valeurs

- Solidarité
- Équité
- Neutralité
- Laïcité



L’ACTIVITÉ DE
LA CAF DU LOT

→ 2025



La Caf, un acteur essentiel de la politique familiale et sociale

Le portrait des allocataires



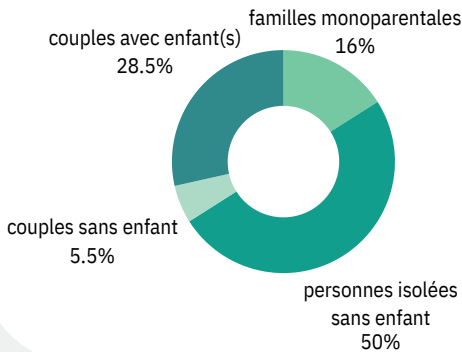
29 379
allocataires
dont
12 958
avec enfant à charge
(44% des allocataires)

36 %
de la population
départementale couverte
soit
63 261
personnes couvertes

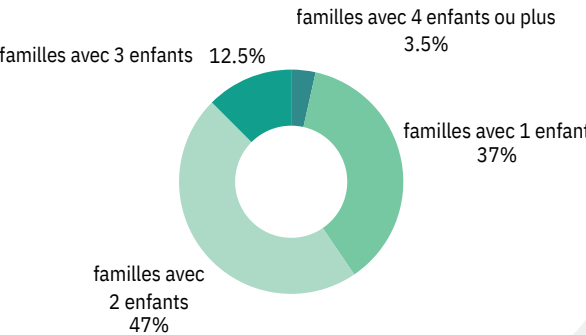


23 477
enfants à charge

La situation familiale
des allocataires



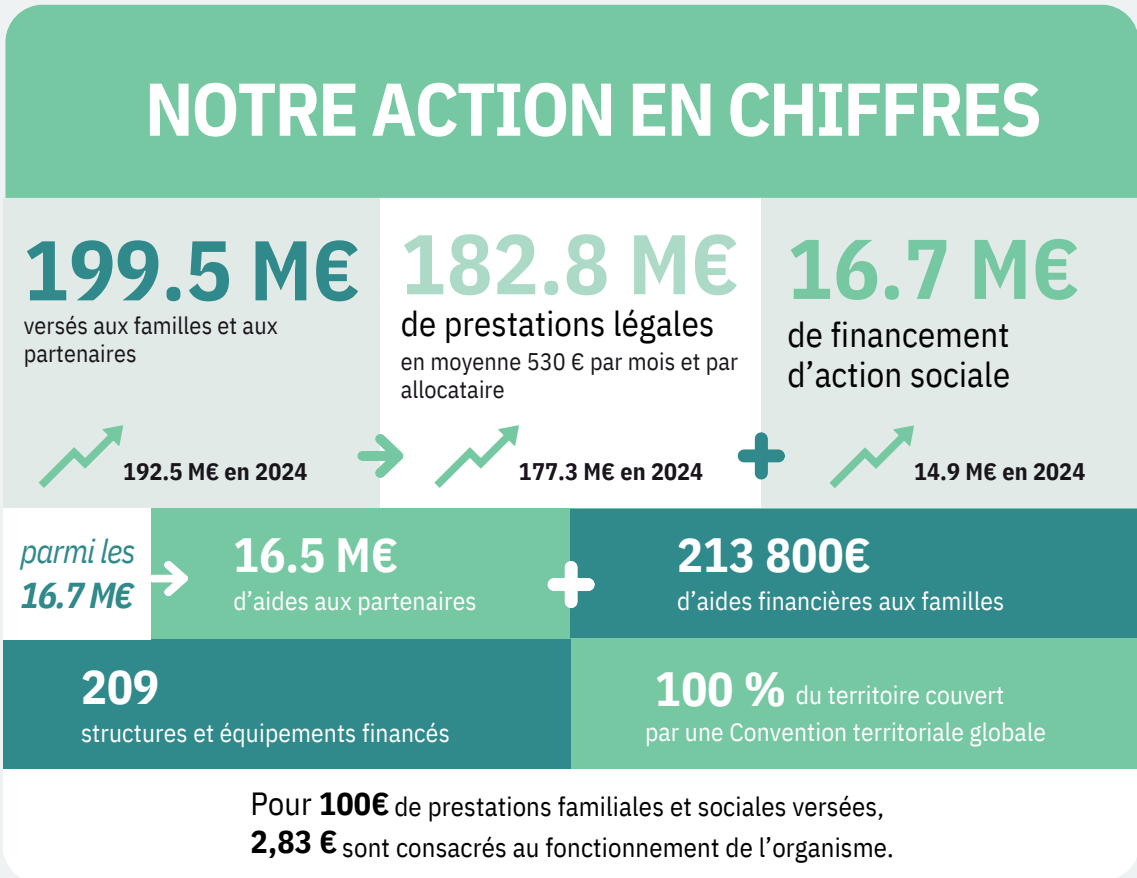
Les allocataires avec
enfant(s) à charge



Caisse d’Allocations familiales du Lot



Conception graphique : Communication Caf du Lot - Crédit photo AdobeStock_Mediterraneo - Directeur de publication : Cécile Coré - Impression : ESAT Blassor imprimerie



LES FAITS MARQUANTS 2025

2025 a été marquée par :

La généralisation de l'adossement au Dispositif de Ressources Mutualisé (DRM) du RSA et de la Prime d'activité a été déployée à compter du 1er mars 2025 avec pour triple objectif :

La simplification des demandes et des démarches usagers ;

La sécurisation des données entrantes ;

Des gains de productivité et de qualité.

La réforme du complément libre choix mode de garde - emploi direct (CMG - ED) :

Cette réforme comporte 3 mesures :

pour les familles aux revenus modestes et celles qui ont un besoin important en nombre d'heures d'accueil, la refonte du calcul du droit pour lever les freins à l'accueil individuel ;

pour les familles monoparentales, la possibilité de recourir au CMG jusqu'au 12 ans des enfants ;

pour les parents séparés, chacun peut bénéficier du CMG dès lors qu'il accueille ses enfants dans le cadre d'une résidence alternée.

L'arrivée d'une nouvelle Directrice Comptable et Financière, Fanny Petit-Figureau, en septembre 2025.

NOS AMBITIONS

NOS AMBITIONS

→ Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie

L'accueil des jeunes enfants et de leur famille

• 21 M€ de prestations d'accueil du jeune enfant (Paje) versées à 2 787 allocataires.

• Un soutien financier aux structures petite enfance :

> 33 EAJE - 737 places psu

> 3 crèches paje - 32 places

> 16 Relais petite enfance (Rpe)

• La promotion du métier d'assistant maternel et de l'offre d'accueil individuel.

534 assistants maternels et 2 003 places d'accueil individuel.

L'accès aux loisirs et le départ en vacances des familles

4 M€ versés pour le temps libre des enfants et des familles.

7 projets prestation de service jeune financés.

108 accueils de loisirs et 17 accueils ados financés.

201 000 € d'aides aux familles pour favoriser l'accès aux loisirs et le départ en vacances.

La solidarité, le handicap et l'autonomie

• Des prestations et aides financières pour favoriser l'insertion sociale, le retour à l'emploi et l'autonomie :

93.7 M€ de complément de revenus à :

> 4 063 bénéficiaires du Revenu de solidarité active.

> 11 795 bénéficiaires de la Prime d'activité.

> 3 591 bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés.

> 1 334 bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Une aide ponctuelle aux familles sous forme de secours ou de prêt (114 000€).

• L'accompagnement social des familles allocataires confrontées à des événements pouvant fragiliser leur vie familiale.

Le soutien à la parentalité, l'accompagnement des situations de séparation et de violences intrafamiliales

• 37,6 M€ de prestations familiales versées à 8 420 allocataires (allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation décès d'enfant).

• Un soutien financier aux services et aux projets :

1 service de médiation familiale.

1 Espace rencontre.

3 lieux d'accueil enfants parents (Laep).

15 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas).

104 acteurs participant au Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP 46) .

• L'accompagnement des situations de séparation et de violences conjugales :

1 159 rendez-vous réalisés dans le cadre de l'offre de travail social « séparation ».

Le versement de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC) pour un montant total de 71 576€.

L'animation de la vie sociale

• La Caf finance des structures qui participent à l'animation de la vie sociale sur les territoires :

> 2 M€ versés aux 13 centres sociaux et aux 13 espaces de vie sociale.

L'accès et le maintien dans le logement

• 28,8 M€ d'aides au logement versées à 10 520 allocataires.

• Un soutien financier apporté aux services/équipements qui contribuent à améliorer l'accès au logement des jeunes et des familles vulnérables (Résidences Habitat Jeunes, logements temporaires, ...).

• De aides financières aux familles pour améliorer leurs conditions de logement (prêt d'équipement ménager/mobilier et à l'amélioration de l'habitat...).

• Une implication renforcée dans la lutte contre l'habitat indigne et la prévention des impayés de loyer.

→ Garantir un accès efficace au juste droit

Un traitement rapide et fiable des dossiers allocataires

• Des délais de traitement très bien maîtrisés :

> Délai moyen de démarche des bénéficiaires des prestations légales : 11.3 jours.

> Délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux : 10.8 jours.

• Une progression de l'utilisation des services en ligne qui favorise la rapidité, la fiabilité du traitement :

> 65% des pièces ou demandes transmises par voie dématérialisée.

> Un taux d'utilisation des téléservices allocataires à hauteur de 86.6%.

La prévention et la lutte contre la fraude

4 537 contrôles sur pièces pour les dossiers allocataires présentant un risque au regard de la situation professionnelle, familiale ou des ressources.

67 995 contrôles automatisés en lien avec la récupération d'informations à la source auprès des partenaires que sont France travail et la DGFIP.

282 contrôles au domicile des allocataires et 15 contrôles sur place des partenaires d'action sociale.

957 contrôles activités ressources annuelles ont permis de détecter des anomalies avec un impact financier de 647 000€.

→ Proposer une relation de service adaptée à tous

La Caf du lot propose une palette d'offres de service à ses allocataires et partenaires

Offre de service	Nombre d'allocataires reçus		
	2024	2025	
Accueil sans RDV - Espace conseil du siège	10 221	9 803	↻
RDV téléphonique	3 468	3 478	≡
RDV physique - siège	1 631	1 912	➔
RDV physique - permanence hebdomadaire de Figeac	582	545	↻
RDV en visio	603	589	↻

• 28 800 contacts téléphoniques et 70 % des communications prises en charge par un téléconseiller et par le serveur vocal ;

• 15 600 mails arrivés dont 96% traités dans un délai de 2 jours ;

• 7 780 réclamations dont 93% traités en moins de 10 jours.